

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

**Étaient présents :** LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, JOLY Jean-Marie, ESTRABAUT Vincent, KAMINSKI Stéphane, TRICOT Sylvie, COHARDY Emmanuel, HENNINOT Nathalie, COZZA Brigitte, HUVENOIT François, CLÉMENT Gérard, THIERRY Christian, LOUIS Daniel,

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Brigitte COZZA a été élue secrétaire.

**Membres en exercice : 13 Membres présents : 13**  
**Suffrages exprimés : 13 Date de la convocation : 27 mars 2018**

Rappel de l'ordre du jour :

- Rapport de la CLECT - CC Picardie des Châteaux
- Autorisation paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Nomination délégués USEDA
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**2018-01 – RAPPORT DE LA CLECT**

Monsieur le Maire fait lecture du rapport de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées du 19 mars 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** le rapport de la CLECT

**CHARGE** monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier, en privilégiant l'option 3.

**2018-02 DELIBERATION AUTORISANT LE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21 : 21 750 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité des membres présents**, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**2018-03 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS A L'UNION DES SECTEURS D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA). Suite au décès et à la démission des deux délégués élus en 2014, il convient d'en désigner deux nouveaux.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner les deux nouveaux délégués.

Le Conseil Municipal,

- après avoir écouté l'exposé de son Maire, et après avoir pris connaissance des candidatures,

Décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : **13**

À déduire : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **13**

Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

– M. Vincent ESTRABAUT	13 voix - titulaire	– M. Stéphane KAMINSKI	13 voix - titulaire
– M. François HUVENOIT	13 voix- suppléant	– M. Gérard CLEMENT	13 voix – suppléant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

La secrétaire de séance :

Brigitte COZZA